



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Nancy, le 2 octobre 2023

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

Vu le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
Vu l'arrêté du 24 décembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles ;
Vu l'arrêté du 1 octobre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de premiers concours internes de recrutement de professeurs des écoles ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Un premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles est ouvert dans l'académie de Nancy-Metz au titre de l'année 2024.

Article 2 : Le registre d'inscription de la session 2024 est ouvert du mardi 3 octobre 2023, à partir de 12 heures, au jeudi 9 novembre 2023, à 12 heures, heure de Paris sur le site Internet www.devenirenseignant.gouv.fr.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de l'Académie de Nancy-Metz et Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Richard LAGANIER